

CONSEIL COMMUNAL

• 5 AVRIL 2024 •

NOTE DE SYNTHÈSE

SÉANCE PUBLIQUE

1. Plan de Mobilité de Charleroi Métropole — PMCM — Projet de rapport — Avis après enquête publique — Décision

BASE LÉGALE :

- Le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et notamment son article L1122-30
- Le Décret du 1^{er} avril 2004 relatif à la mobilité et à l'accessibilité locales

MOTIVATION : Le conseil communal est invité à remettre un avis sur le Plan de Mobilité de Charleroi Métropole avant le 8 avril 2024

2. Procès-verbal de la séance du 26 mars 2024

BASE LÉGALE :

- Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, particulièrement, les articles L1132-1 et L1132-2 ;
- Règlement d'ordre intérieur du Conseil communal adopté le 20 février 2020, *Section 16 L'approbation du procès-verbal des réunions du Conseil communal*, les articles 48 et 49 ;

MOTIVATION : Approbation du procès-verbal de la séance du conseil communal le 26 mars 2024

3. Questions orales et écrites d'actualité au Collège communal

BASE LÉGALE :

- Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, particulièrement, l'article L1122-10 §3 ;
- Code la Démocratie locale et de la Décentralisation, particulièrement, l'article L1122-13, par. 1er, al. ,1 ;
- Code la Démocratie locale et de la Décentralisation, particulièrement, les articles L1122-20 à L1122-22 ;
- Règlement d'ordre intérieur du conseil communal adapté le 20 février 2020, article 19bis ;
- Règlement d'ordre intérieur du conseil communal adapté le 20 février 2020, particulièrement, *Chapitre 3 Les droits des conseillers communaux, Section I Le droit, pour les membre du conseil communal, de poser des questions écrites et orales d'actualité au Collège communal*, les articles 69, 70, 71

MOTIVATION : Questions orales transmises par voie électronique à l'adresse «commune@lobbes.be», avant le 4 avril 2024, 11 heures.